

ministre. Comme nous le savons tous, la région dont je parle appartient à la province et est gardée comme une réserve forestière par le gouvernement de la Colombie-Britannique. Franchement, nous qui sommes de la région de Garibaldi, de même qu'une forte partie des habitants de la partie méridionale de la Colombie-Britannique, croyons le temps venu d'oublier les élans à la Don Quichotte, les luttes genre combats de coqs et certaines autres tentatives intéressantes mais futiles du passé; nous croyons qu'il est temps que le ministre et ses fonctionnaires s'y prennent autrement avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et offrent une entière collaboration.

La région délimitée qu'on appelle maintenant le parc Garibaldi comprend une grande étendue qui ne se prête pas à l'aménagement d'un parc, mais constitue une précieuse réserve forestière qu'on ferait peut-être mieux d'exploiter commercialement en tant que forêt. Une vue plus large des choses et des concessions de part et d'autre contribuerait beaucoup au règlement de la question du parc Garibaldi; ainsi les Canadiens et les très nombreux touristes américains qui visitent le littoral pacifique en hiver et en été pourraient profiter et jouir du parc.

L'une des premières recommandations que je désire faire serait qu'une étude de cette région et des secteurs étendus qui vont, je crois, jusque dans la circonscription de mon collègue le député de Fraser-Valley soit entreprise. Cette étude permettrait de voir si ces terres ne devraient pas être rendues à la province, afin de servir à l'industrie forestière. Un peu plus de souplesse en ce qui a trait aux limites des parcs nationaux contribuerait grandement à la réalisation d'un programme pratique de développement à long terme qui répondrait aux besoins des régions basses qui sont congestionnées. Cela apporterait aussi d'importants revenus à l'industrie touristique.

Il y a autre chose que j'aimerais dire au sujet du parc Garibaldi. Ce n'est que sur le littoral du Pacifique que les Canadiens se voient refuser un parc national. Je crois qu'il faudrait se le rappeler. Je demande encore au ministre et aux fonctionnaires du gouvernement de Colombie-Britannique de reprendre les pourparlers au sujet de l'aménagement du parc Garibaldi. Ce parc devrait être aménagé en collaboration, vu la nécessité et l'utilité d'aménager cette grande région montagneuse.

Avant de reprendre mon siège, j'aimerais demander au ministre s'il ne voudrait pas, dans sa réponse, nous faire des commentaires sur les observations formulées par son prédécesseur devant le comité des mines, forêts et cours d'eaux, il y a deux ans. Le ministre

de l'Agriculture d'aujourd'hui avait alors donné à entendre que des études étaient faites en vue d'un nouveau programme visant l'aménagement de lieux de divertissement dans certaines régions comme, par exemple, celle dont je parle maintenant. A l'époque, on avait déclaré au comité que la loi sur les parcs nationaux renfermait certaines restrictions qui, de l'avis du ministre, ne répondaient pas entièrement aux besoins de mise en valeur non seulement de la région de Garibaldi, mais encore d'autres régions du pays.

Il est deux choses que j'aimerais faire avant de reprendre mon siège. Je demanderais au ministre de nous dire quelques mots de la marche des discussions sur l'établissement et l'aménagement de lieux de récréation au Canada. En second lieu, je demanderais encore une fois, avec, j'en suis sûr, l'appui de tous ceux qui habitent le Sud de la Colombie-Britannique, de s'aboucher de nouveau avec le gouvernement de la Colombie-Britannique, dans un esprit de collaboration, afin de tenter un dernier effort visant à permettre aux Canadiens, mais surtout aux gens de ma province, de jouir des avantages que procurerait le parc Garibaldi et dont nous avons tant besoin actuellement.

M. Stewart: Je n'ai pas l'intention de retarder l'adoption des crédits du ministre, mais je manquerais gravement à mon devoir si je ne signalais pas au ministre ainsi qu'au comité, un besoin de ma circonscription.

Je voudrais d'abord féliciter le ministre de sa nomination. C'est la première occasion que j'ai de le faire. Je veux donc lui dire, par votre entremise, monsieur le président, qu'il apporte à ses nouvelles fonctions de l'intégrité, de la sincérité et un concept du Canada futur tel qu'il peut et doit se développer. Je crois que la population du Canada peut être, à juste titre, fière de l'apport qu'il a déjà fait, et nous sommes, j'en suis sûr, tous convaincus qu'il fera de plus grandes choses encore.

Nous avons entendu les représentants de l'extrême Est, de l'extrême Ouest et du Centre ouest du Canada, parler des parcs nationaux et des lieux historiques. Si l'antiquité donne droit à la préférence, je dirai au député que, sur une petite île de la rivière Sainte-Croix, en l'an 1604, avant qu'on ait même entendu parler, ou qu'on ait eu la moindre connaissance de l'Ouest canadien, Champlain et un petit groupe de colons endurcis ont passé leur premier hiver dans notre pays, pour se rendre ensuite à Annapolis-Royal et y établir la première colonie de Blancs sur le continent nord-américain. Cette petite île, dans la rivière qui forme la frontière entre la province du Nouveau-Brunswick et la